

N/REF : 22/01/2026 13H58 C:264679 I:30278
V/REF : 470
V/Email reçu le Jeudi 22/01/2026 a 13H58

VERDESSE

**18 RUE LESDIGUIERES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LES EAUX CLAIRES
7 a 23 RUE HENRI DUNANT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 26 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 HENRI DUNANT GRENOBLE LES EAUX CLAIRES
M PARADISO 06 07 69 13 61
URGENCE

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT EU MONTEE 11
FUIE EN CAVE SUSPICION REFOULEMENT EU MONTEE 11

Donneur d'ordre : Mme S. BOUCHAKOUR

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 23/01/2026 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE CANALISATION ENTRE LES DEUX REGARDS COTÉ PARC
EXTRACTION DE LINGETTES
POMPAGE DES PARTIES COMMUNES (CAVE)
REPLI MATERIEL

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 23/01/26 a 11H27 Mme S. BOUCHAKOUR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	377,12
TOTAL H.T.				377,12
T.V.A. a 20,00%				75,42
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>452,54</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN